



La Voix Agen Agglo

Janvier 2022 n°391

Journal édité par le syndicat CGT des fonctionnaires
Territoriaux de l'agglomération d'Agen

CONTACTS

Permanences au siège de la CGT – Bourse du Travail - 9 Rue Frères Magen – 47000 AGEN

Tel : 05 64 25 01 01 / 06 70 21 41 80

(E-mail) territoriaux.agen@udcgt47.fr (Site Internet) territoriauxagen.wifeo.com

Permanences tous les Mardis après-midi de 14h/18h et les Vendredis toute la journée

Le syndicat CGT vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022

Personne ne peut ignorer le contexte social et économique, les augmentations des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et finalement du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités. Sans augmentation du point d'indice et du SMIC il n'y aura aucune avancée pour les salarié.e.s

Il est urgent et indispensable d'agir toutes et tous ensemble par la grève et les manifestations pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi et améliorer les pensions des retraité.e.s

Ce n'est qu'avec la détermination et la mobilisation de chacune et de chacun, tous ensembles, que nous réussirons !!!

RV Jeudi 27 janvier à 10h30 à la préfecture

« La première loi sociale est celle qui permet à tout être humain d'exister : toutes les autres lois sont subordonnées à celle-là » Maximilien Robespierre, le 2 décembre 1792 devant la Convention.



Retour dialogue social du mercredi 5 janvier 2022

- ✓ ATSEMS : Ne plus faire de remplacements après les journées de travail (9h30 par jour, et ne plus avoir de reliquat d'heures tous les ans, stop ! que nos collègues soient logées à la même enseigne, faire leurs 1607 heures effectives sans conditions.
- ✓ Protocole Covid envoyé.
- ✓ 3 Projets que le Maire souhaite mener en 2022-2023

1/Répertoire des métiers:

Une Prime entre 20 et 40 euros mensuel devrait être attribuée aux emplois qualifiés :

Définition de l'emploi qualifié par l'administration:

Missions particulières qui ne peuvent pas être effectuées par un autre agent

Le syndicat CGT désapprouve cette définition, la qualifiant d'injuste car chaque métier a sa compétence

Des primes seront également versées aux agents de direction et chefs de projets

2/Prime à l'intéressement collectif:

Cette prime serait attribuée aux équipes d'un service mettant en place un projet commun. Elle serait redistribuée aux agents qui auraient relevé le défi ou atteint l'objectif.

Cette prime pourrait être de 600 euros/an

Face au gel du point d'indice depuis 2010 et à la baisse du pouvoir d'achat, nous espérons que notre Président Maire prendra des décisions qui permettront d'améliorer le quotidien de TOUS les agents

3/Revalorisation de la prime au mérite :

Pas de précision sur l'augmentation

- ✓ Dossier NBI

Le syndicat ne souhaite pas s'engager dans ce dossier

- ✓ Prime pour l'achat d'un vélo électrique

L'administration nous informe qu'ils ont un budget d'aide à l'achat équivalent à 20 vélos

“Les 1ers arrivés, les 1ers servis”!

Le syndicat demande la mise en place d'un CHSCT rapidement puisqu'en avril 2022 celui-ci est transformé en CST : Comité social territorial



Journée nationale de grève et d'actions pour l'augmentation générale des salaires, des retraites et des minimas sociaux

Les faits sont là :

Entre le 1er janvier 2000 et mars 2020 le point d'indice a perdu 17% de sa valeur par rapport à l'inflation. Soit une perte de 500€ mensuels en moyenne pour un agent de catégorie A, 400 euros pour un agent de catégorie B et 300€ pour un agent de catégorie C. Entre 2000 et 2020, le nombre d'agents payés soit au smic, soit au smic +10% est passé de 500 000 à 1 million de personnes.

Un agent de **catégorie C** déroulant sa carrière complète sur deux grades « bénéficie » d'une amplitude de carrière de 27,8%.

C'était 39% en 2000 avec une carrière plus courte de 6 ans.

Pour la **catégorie B** l'amplitude indiciaire sur les deux premiers grades est aujourd'hui de 56% alors qu'elle était de 71% en 2000, pour une durée de carrière moins longue.

Aujourd'hui, un agent de catégorie B, titulaire du bac, commence sa carrière au SMIC.

On recrutait dans les premiers grades de **catégorie A** à 47% au-dessus du SMIC en 2000, c'est 17% aujourd'hui... Les salaires des agents contractuels sont impactés de la même manière...

La dégradation de nos traitements, le nivellement par le bas, ça suffit !

Zèle du mois : Janvier, le mois des résolutions !

Résolution n°1 : 3 CHSCT sur 3

Quand l'administration ne tient pas ses engagements, c'est le CHSCT, seule commission avec un devoir et une obligation de résultat qui en pâtit !

En effet sur 3 CHSCT obligatoires par an, seule une réunion a pu être organisée.

La 2^{ème} prévue en décembre ayant été annulée à la dernière minute.

Les élus avaient sûrement mieux à faire !



La CGT déplore ce manque d'engagement et cette nonchalance ! Le syndicat a dénoncé par écrit cette attitude.

Résultat : Lettre morte ! (sûrement encore mieux à faire !)



Pour rappel : Le CHSCT est une commission qui permet de veiller à la santé et à la sécurité des agents sur leur lieu de travail.

Cette commission deviendra le CST à partir du mois d'Avril.

Résolution n°2 :

Ramener la clef de l'affichage syndical du CTA dans les meilleurs délais !

Pour rappel : l'affichage syndical est un droit !

Résolution n°3 :

Que l'administration tienne ses engagements !

Forfait urgences

Une des nouvelles inventions du gouvernement est d'instaurer un forfait de passage aux Urgences de 20 euros (19,61€) que devra régler immédiatement tout patient qui ne sera pas Hospitalisé et qui ne bénéficiera que d'une consultation.

Ce nouveau dispositif est présenté comme une simplification d'une facturation il est vrai Complexe, mais comme cela est le cas pour tous les soins avec la part sécurité sociale et la part mutuelle, qui fait qu'il est très difficile de comprendre ce qui restera à sa charge.

Les principaux problèmes avec cette mesure sont d'une part sa date d'application, **le 1er janvier 2022**, d'autre part le travail administratif supplémentaire que cela va nécessiter du fait de l'obligation de l'encaissement immédiat.

En pleine épidémie, avec une tension hospitalière qui devient intolérable pour les personnels, la priorité est-elle d'ajouter des tâches, qui plus est administratives, à du personnel déjà débordé ?

Par ailleurs, cette « **taxe** » risque de provoquer des tensions avec un certain nombre de patients non informés qui considéreront qu'il s'agit d'une punition, alors que pour la très grande majorité d'entre eux, ils ne viennent pas par plaisir aux urgences mais bien parce qu'ils n'ont pas trouvé de solution en ville du fait de la baisse continue du nombre de médecins généralistes. Il est clair que les personnels ont autre chose à faire que de recouvrer ce forfait. Alors si la solution est de créer des postes administratifs pour encaisser cette taxe, où est l'intérêt ?

En résumé, ce gouvernement reste dans une logique financière et administrative de gestion des hôpitaux à mille lieux des besoins réclamés avec force par tous les personnels mobilisés depuis 2019 autour de trois revendications : **des postes, de meilleurs salaires et l'arrêt des fermetures de lits.**

Mais visiblement, il reste sourd à ces demandes comme nous l'ont montré les dernières annonces du premier Ministre qui n'a cité aucune mesure concrète pour l'hôpital et qui est resté sur la ligne condescendante du remerciement aux hospitaliers pour leur mobilisation.

Nous en avons assez d'être ainsi méprisés et nous exigeons un vrai plan de remise à niveau de l'hôpital.

